

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 034 COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE

1259 TEOM

AR Prefecture
 047-244701355-20250310-020_2025-DE
 Reçu le 19/03/2025

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	007 ALLONS	P	140 337
	010 ANTAGNAC	P	155 597
	012 ANZEX	P	331 873
	013 ARGENTON	P	301 464
	026 BEAUZIAC	P	243 036
	034 BOUGLON	P	566 708
	039 BOUSSES	P	34 524
	052 CASTELJALOUX	P	5 787 095
	058 CAUBEYRES	P	236 786
	085 DURANCE	P	291 113
	093 FARGUES SUR OURBISE	P	365 702
	114 GREZET CAVAGNAN	P	318 492
	115 GUERIN	P	225 501
	119 HOUEILLES	P	663 997
	121 LABASTIDE-C-AMOUROUX	P	233 185
	148 LEYRITZ-MONCASSIN	P	169 687
	205 PINDERES	P	639 358
	208 POMOGNE	P	114 085
	212 POUSSIGNAC	P	240 658
	222 LA REUNION	P	551 368
	224 ROMESTAING	P	182 309
	227 RUFFIAC	P	114 471
	244 STE GEMME MARTAILLAC	P	291 866
	253 SAINTE-MARTHE	P	588 315
	254 ST MARTIN DE CURTON	P	196 522
	286 SAUMEJAN	P	64 989
	320 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	P	358 227

le président
 R Guasdi





EPCI :

034 COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE

N° 1259 EPCI (1)

DEPARTEMENT :

47

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

TAUX

FDL

025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 953 482	7,45		14 457 000	1 077 047	7,45	1 077 047
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 023 283	27,60		1 045 000	288 420	27,60	288 420
Taxe d'habitation additionnelle	2 003 983	8,78		1 814 000	159 269	8,78	159 269
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	4 260 853	27,03	>>>	4 227 000	1 142 558	27,03	1 142 558
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				1 524 736		2 667 294
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 524 736		2 667 294
Total de la fiscalité additionnelle					1 524 736		2 667 294

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
CFE additionnelle		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 526 818	321 044	164 380	34 480	393 517	0	- 108 890	2 331 349

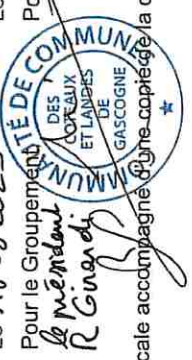
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
2 667 294		2 331 349		4 998 643

A GRETZ CAVAGNAN A

Le 18 03 2025

Pour le Groupement Le Médiant R Guezet



Pour la Direction des Finances Publiques, CAROLINE PERNOT

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnés de la délibération de vote des taux.



EPCI :

034 COTEAUX ET LANDES DE GASCogne

N° 1259 EPCI (2)

DEPARTEMENT :

47

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux

0
0
68 093
789

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

6 882
0
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

224
53 188
263 780
561

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

17 275
1 065 952

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

0
250 294
427

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

3 028
1 361 200

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants

1 814 000
0
219 329
0

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :

- a. De droit commun
b. Dérogatoire
c. Avec rattrapage
d. Avec capitalisation
e. Avec majoration spéciale

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
27,00	>>>
27,03	>>>
27,00	>>>
>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
b. En cas de changement de périmètre

19,13
>>>
>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

0,999020
0,999242
>>>
>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national
b. Taux plafond de 2025

26,86
53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :

- a. au niveau national
b. au niveau de l'EPCI

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxe foncière non bâtie

39,74
51,08

AR Prefecture

TAUX

EPCI

1259

19/03/2025

1701355

0

0

02 058

0

49 243

60 551

9 192

1 071 925

44 893

>>>

6,73

>>>